

# 1/2 FOND Open des Maîtres

Samedi 16 et dimanche 17 novembre 2013

<b>Piscine</b>	Henri de MONTHERLANT	Bassin: 25 m
<b>Horaires du Samedi</b>	Ouverture des portes: 14h00	Premier départ: 15h00
<b>Horaires du Dimanche</b>	Ouverture des portes: 13h30	Premier départ: 14h30
<b>Engagements</b>	Date limite 12 novembre 2013	Extranat

## ■ Catégories d'âges

C1	25 à 29 ans	1988 / 1984
C2	30 à 34 ans	1983 / 1979
C3	35 à 39 ans	1978 / 1974
C4	40 à 44 ans	1973 / 1969
C5	45 à 49 ans	1968 / 1964
C6	50 à 54 ans	1963 / 1959
C7	55 à 59 ans	1958 / 1954
C8	60 à 64 ans	1953 / 1949

C9	65 à 69 ans	1948 / 1944
C10	70 à 74 ans	1943 / 1939
C11	75 à 79 ans	1938 / 1934
C12	80 à 84 ans	1933 / 1929
C13	85 à 89 ans	1928 / 1924
C14	90 à 94 ans	1923 / 1919
C15	95 et après	1918 et avant

## ■ Règlement sportif

Conformément aux règles F.I.N.A. et de la F.F.N, il n'y aura qu'un seul départ

Il n'y aura aucun temps limite d'engagement pour l'ensemble des épreuves.

Le cas échéant, en fonction de la durée des réunions et des possibilités d'accueil de la piscine le nombre des séries pourra être limité. La sélection se fera par ordre d'arrivée des engagements.

Les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement.

## ■ Programme

1 <sup>ère</sup> réunion	2 <sup>ème</sup> réunion
400 m 4 Nages 800 Nage Libre Dames et Messieurs 1500 Nage Libre Dames et Messieurs	400 Nage Libre Dames et Messieurs 200 Papillon Messieurs et Dames 200 Dos Dames et Messieurs 200 Brasse Messieurs et Dames 200 Nage Libre Dames et Messieurs

## ■ Modalité d'engagement

Les clubs devront engager leurs nageurs sur [extranat.fr](http://extranat.fr).

**ATTENTION** : vous devez valider les bons de commande de vos engagements sur [extranat.fr](http://extranat.fr) en cliquant sur les « pièces de monnaie », validez la sélection puis validez définitivement. **Sans cette étape les engagements ne seront pas pris en compte.**

Aucun engagement ne sera accepté après cette date. Une start-list paraîtra sur le site du CD75.

Les engagements et les forfaits sont soumis aux dispositions générales du règlement natation du CD75. Le règlement financier se fera automatiquement sur la somme forfaitaire pour les clubs de Paris.

Pour les clubs Ile de France et hors Ile de France merci d'adresser un chèque à l'ordre de « Comité départemental de Paris natation » au 163 boulevard Mortier 75020 Paris.

**Les engagements seront pris en compte après réception du règlement. Les engagements non réglés avant la compétition seront déclarés comme forfaits.**

Les forfaits non déclarés avant le mardi précédant la compétition à 17h ne bénéficieront pas de la remise et la totalité des droits resteront acquis au CD75.

Les nageurs devront être obligatoirement licenciés à la date du dépôt des engagements.

En cas de forfait, aucun certificat médical ne sera pris en compte.

## ■ **Droits d'engagements**

Individuel => Clubs Parisiens : 7 € Clubs extérieurs : 8 €

## ■ **Engagements au bord du bassin**

**Pas d'engagements au bord du bassin.**

### ■ **Officiels**

- 1 à 3 nageurs : pas d'officiel obligatoire,
- 4 à 7 nageurs : 1 officiel obligatoire,
- 8 à 11 nageurs : 2 officiels obligatoires,
- 12 nageurs et plus : 3 officiels obligatoires.

**\*A défaut de présenter des officiels, un club peut proposer des bénévoles pour assumer des tâches permettant le bon déroulement de la compétition (informatique, ramassage et distribution des fiches).**